

1. *Débitrice*: **SILK & CLEAN Sàrl**, Ch. de la Vuarpillière 29,  
1260 Nyon

2. *Remarques*: Par décision du 1er mars 2005, communiquée  
le 4 mars 2005, la présidente du Tribunal d'arrondissement  
de la Côte a accordé à SILK & CLEAN Sàrl, représentée par  
Me Alexandre Schwab, avocat à Genève, un sursis concordat-  
taire de cinq mois courant dès le 4 mars 2005 et désigné en  
qualité de commissaire au sursis M. Jean-Claude Chaignat,  
case postale 50, 1055 Froideville.

Tribunal d'arrondissement de la Côte  
1260 Nyon

(02738616)